

Laissez-le nous [...]. Papa n'est pas une proie. Il est le galet nécessaire aux marées, le pieu chaulé de blanc qui balise le pays. Ici, il tient l'horizon à deux mains. Là-bas il brisera vainement le miroir. Notre visage se fendra sans retour.

Françoise Lison-Leroy  
extrait de "Les Bouloches" →

# LA LETTRE D'Echanges

pour la culture

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE LA FNCC

fin mars 2013 n°104

## le mot du président

- Pour une gouvernance culturelle mieux partagée

### actualités

- Quel impact du projet de loi de décentralisation sur la culture ?

- Livre numérique : accord-cadre

### document FNCC

- La politique culturelle en débat : anthologie 1955-2012

### point de vue

- Burn out. A propos de la loi création

### centre de formation

### vie de la FNCC

## le mot du président

**Vers une gouvernance culturelle mieux partagée.**

Le 6 mars dernier, le ministère réunissait les associations d'élus dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) pour une première séance d'élaboration de la future loi d'orientation pour la création artistique. Il faut saluer ce moment. En effet, même si le télescopage des calendriers de cette loi et de celle de la décentralisation complique la co-écriture, conduite parallèlement à une autre réunissant la DGCA et les professionnels – mais peut-être peut-elle l'influer positivement –, c'est la première fois que l'Etat associe dès le départ les collectivités à la conception d'un projet législatif. Un projet de surcroît d'importance majeure puisqu'il s'agit de formaliser le rôle indispensable de la création artistique pour la société.

La FNCC avait déjà plaidé, avec succès, pour le renforcement du rôle et de la légitimité du CCTDC, notamment en lui conférant un rôle d'avis sur les textes-cadres et les projets de loi. Ici, plus qu'un avis, c'est un processus de co-construction qui s'engage. Avec cette conséquence qu'il importe de souligner : ces prémices d'une gouvernance partagée exigent des collectivités une contribution active et soutenue ainsi qu'un dialogue généralisé qui, sans nier l'autonomie et la spécificité de chaque pouvoir local, soient en mesure de les articuler au bénéfice de l'intérêt général. Cela demande aussi de la part de l'Etat qu'il veuille à conduire ces concertations à leur terme dans le même esprit de gouvernance commune. D'un point de vue comme de l'autre, il faudra transformer un lourd héritage culturel de l'exercice du pouvoir. Ce sera long. Mais c'est tout à l'honneur des politiques de la culture que d'avoir su les premières en montrer le chemin.

Philippe Laurent

## brève

**Inscrire la Convention de l'Unesco sur la diversité dans la loi pour la création.** Parmi les enjeux de la future loi d'orientation pour la création artistique, l'un revêt une importance particulière car à portée européenne. Il est question – un souhait de la FNCC – d'y faire référence en préambule ou dans l'exposé des motifs à la Convention de l'Unesco sur la diversité. Ce texte non contraignant contient de nombreuses préconisations allant dans le sens de l'approche française des politiques culturelles : inscription de la culture comme relevant de l'intérêt général, reconnaissance de la nature particulière des biens et services culturels par rapport aux autres biens commerciaux (d'où la légitimation de l'intervention publique en leur faveur et le constat de l'inadéquation des règles de la "concurrence libre et non faussée" en matière de culture), ou encore affirmation implicite des droits culturels des personnes, etc. Inscrire la référence à ce texte capital dans la loi d'orientation pour la création serait une manière de contribuer à lui donner une force d'outil juridique et non seulement de déclaration d'intention.

[Note de la FNCC sur le projet de loi d'orientation pour la création artistique](#) →

## actualités

**Quel impact du projet de loi de décentralisation sur la culture ?** Bien que le terme de culture n'apparaisse pas dans le projet de loi, plusieurs articles auront des répercussions sur l'engagement culturel des collectivités. Notamment la création d'un Haut Conseil des territoires. Quelques éléments d'analyse. →

**Livre numérique : accord-cadre.** La double exploitation, physique et numérique, des livres, a accru les tensions entre auteurs et éditeurs. La signature d'un accord-cadre, piloté par le ministère de la Culture, inaugure une entente nécessaire pour le marché du livre numérique. →

## note de lecture

**Des mutations du principe de la démocratisation culturelle.** A propos de l'ouvrage *La politique culturelle en débat : anthologie 1955-2012*, textes réunis et présentés par Philippe Poirrier : plus de 60 textes qui auront marqué l'histoire des politiques publiques de la culture en France. →

## point de vue

**Burn out.** A propos de la nécessité d'une loi d'orientation sur la création artistique. →

## centre de formation

### Votre avis nous intéresse !

Merci de répondre à notre enquête sur les formations du 2<sup>e</sup> semestre (bilan de mandat, communication politique, numérique et stratégique...) →

Rappel du programme du 1<sup>er</sup> semestre →

### Le Centre de formation de la FNCC reçu en région par ses adhérents

**Mercredi 10 avril à Dijon (Bourgogne) :**  
"Elu(e) à la culture, comment organiser un événement littéraire ?"

**Mercredi 24 avril à Bourges pendant le Printemps de Bourges :** "Culture participative ou culture implicative : des perspectives pour l'action culturelle des collectivités locales" (nouveau thème)

### La FNCC vous donne rendez-vous

**mercredi 15 mai à Montpellier-Agglomération (Languedoc-Roussillon) :**  
"L'organisation d'un événement culturel"

**A noter :** lors de chacune des sessions en région, la FNCC propose une visite.

## vie de la FNCC

**Vendredi 14 juin à Marseille :** Conseil d'Administration et rencontre avec les élus à la culture de la région PACA. Thème : Marseille-Provence 2013

contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71 - [www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)